

2. De Romulus Augustule à Charlemagne : à la recherche de l'empire perdu

Les trois siècles qui séparent la déposition du dernier empereur romain d'Occident en 476 du sacre de Charlemagne, à Rome, en 800, sont caractérisés par une grande instabilité politique, intellectuelle, économique et théologique. Nous l'aborderons en six thèmes :

1. mutation des royaumes barbares et reconquête justinienne ;
2. apparition de nouveaux courants hétérodoxes et tentatives conciliaires de préserver l'unité ;
3. rôle des évêques et autorité du pape ;
4. le royaume franc et la papauté ;
5. la vie monastique ;
6. l'Islam et les conquêtes musulmanes.

2.1. Pouvoirs et territoires

■ Les royaumes barbares et l'Empire

Il faut d'abord souligner que les nouveaux venus ne constituent qu'une toute petite fraction de la population, peut-être 5%, et que tout, *a priori*, les oppose aux gallo-romains : langue, religion, costume, armement, institutions politiques et sociales, droit.

Il y a, chez les barbares, une double volonté contradictoire. Ils affichent, d'une part, leur fascination et leur respect du monde romain. Ils adoptent ainsi, à la cour et pour les pratiques officielles, la langue et le costume romain. Ils maintiennent aussi en place les institutions impériales : impôts, tribunaux, administrations municipales. Ils revendiquent même une légitimité impériale de façade, ainsi le burgonde Sigismond⁷⁴ écrit-il à l'empereur Anastase :

Mon peuple vous appartient. Je vous obéis en même temps que je lui commande et j'ai plus de plaisir à vous obéir qu'à lui commander. Je parais roi au milieu des miens, mais je ne suis que votre soldat. Par moi vous administrez les contrées les plus éloignées de votre résidence. J'attends les ordres que vous daignerez me donner⁷⁵.

De la même manière, Théodoric, qui a passé neuf années de son enfance à Constantinople comme garant du traité signé par son père avec l'empereur, écrit-il à l'empereur Zénon :

*[...] notre royaume est une imitation du vôtre [...]*⁷⁶

Mais les peuples germaniques affirment par ailleurs leurs différences et refusent de se fondre dans le peuple vaincu. Ils théorisent ainsi le principe de la *personnalité des lois* et jugent différemment, et suivant des critères propres à chacun, un barbare ou un romain. Les Vandales en Afrique et les Ostrogoths en Italie imposent par ailleurs un strict cloisonnement aux deux communautés. Les inévitables mariages mixtes et le recrutement militaire au sein de la population autochtone induiront pourtant une assimilation lente. Celle-ci sera facilitée par la conversion progressive des envahisseurs au christianisme nicéen. Les peuples germaniques qui occupent maintenant l'Europe occidentale et l'Afrique du Nord sont en effet des chrétiens ariens (Vandales, Suèves, Goths, Burgondes) ou des païens (Francs saliens) que les évêques s'emploient à convertir.

Clovis, qui a uni les Francs saliens et développé leur territoire, notamment au dépens du Royaume de Soissons, se fait baptiser vers 498⁷⁷ posant « *les fondations d'un*

⁷⁴ Dont le père, Gondebaud, fût patrice romain et faiseur d'empereurs après la mort de Ricimer.

⁷⁵ *Vester quidem est populus meus, sed me plus servire vobis quam illi præesse delectat. Cum gentem nostram videamur regere, non aliud nos quam milites vestros credimus ordinari. Per nos administratis remotarum spatia regionum. Ambio si quid sit quod jubere dignemini. Epistola ab Avito Episcopo dictata sub nomine Sigismundi Regis ad Imperatorem.* [Cit.15].

⁷⁶ Cité dans **Riché P.**, *Les invasions barbares*, p. 88.

⁷⁷ L'historiographie retient traditionnellement la date de 496 ; elle est encore enseignée à tous les petits français. Mais l'incertitude est grande : le baptême n'a pas eu lieu avant 496 ni après 511 et on peut retenir comme probable la date de 498/499 (**Balard M. et al.**, *Le moyen-âge en Occident*).

nouveau type de royaume germanique où les relations entre les vainqueurs et les populations romaines sont plus solides que partout ailleurs »⁷⁸. Le burgonde Sigismond, roi de 516 à 523, cité plus haut, abandonne la foi arienne pour l'orthodoxie nicéenne en 505.

Théodoric, roi ostrogoth d'Italie, reste par contre fidèle à sa foi arienne et, lorsque l'empereur Justin frappe ses coreligionnaires en 523⁷⁹, il envoie le pape Jean I^{er} en ambassade à Constantinople pour réclamer la fin des persécutions. Furieux de l'échec de la mission, il fait emprisonner Jean et le laisse mourir de faim. Les Vandales aussi affirment leur arianisme et persécutent les catholiques.

■ La reconquête justinienne

Le renversement du roi Vandale Hildéric par Gélimer en 530 donne un prétexte à l'empereur Justinien pour attaquer l'Afrique ; le général Bélisaire mène une campagne éclair et, en 533, l'Afrique fait à nouveau partie de l'Empire.

Saisissant alors un autre prétexte, le meurtre de la reine ostrogoth Amalasanthe par son cousin et époux Théodahat, Justinien tourne ses troupes vers l'Italie et débarque en Sicile en 535. La reconquête s'avère longue et difficile, tant la résistance des Ostrogoths est âpre ; elle durera vingt ans et laissera l'Italie ruinée et exsangue. Les destructions matérielles sont énormes : bâtiments détruits, cultures dévastées et terres improductives pour longtemps, troupeaux massacrés ou dispersés, monnaies enterrées par les populations en fuite⁸⁰. La peste noire, qui frappe tout le pourtour méditerranéen à partir de 541, ajoute encore à l'hécatombe et à la ruine ; après un épisode paroxystique à la fin du siècle, elle ne s'éteindra finalement que deux siècles plus tard.

Au terme de la reconquête, où une large frange sud de l'Espagne est encore reprise aux Wisigoths, l'empire romain est pratiquement reconstitué. Seul le royaume franc, que les fils de Clovis ont encore étendu en annexant le royaume burgonde et la Provence puis en débordant au-delà du Rhin, résiste à Justinien. A la mort de l'empereur, en 565, il ne reste que deux grandes puissances en jeu, la franque et la byzantine : elles sont toutes deux catholiques.

Les Ostrogoths et les Vandales ont désormais disparu du paysage. Leur christianisme aurait pu être un atout mais leur adhésion à l'arianisme, en les isolant de la société dans laquelle ils vivaient, a finalement été la cause de leur disparition. A l'inverse, les païens (les Francs bien sûr mais aussi les Alamans, les Angles, les Saxons, les Bavarois), *a priori* plus éloignés des populations conquises, se sont mêlés plus facilement à elles et leur conversion à l'orthodoxie nicéenne a ouvert la voie d'une fusion effective et réussie. Les Wisigoths et les Suèves, plus isolés dans la péninsule ibérique, sont en voie de conversion : le roi Reccared abandonne l'arianisme en 586 et sa conversion est actée au concile de Tolède en 589. La fusion des deux sociétés,

⁷⁸ **Balard M. et al.**, *Le moyen-âge en Occident*, p. 23.

⁷⁹ « *Le fanatique Justin, empereur de Constantinople, poursuivait les Ariens avec une barbare démente.* », **Louis de La Vicomterie de Saint-Samson et Louis Marie Prudhomme**, *Les crimes des papes, depuis S. Pierre jusqu'à Pie VI*, p. 105, Paris (1792). Disponible en [ligne](#).

⁸⁰ « *On [...] a retrouvé beaucoup [de monnaies] dans les sépultures et surtout dans des trésors que leurs propriétaires, après les avoir enfouis – pour des raisons qui toujours nous échappent, mais, le plus souvent sans doute, dans l'espoir de soustraire provisoirement au danger ces réserves de puissance –, n'ont pas eu le loisir de déterrer.* », **Duby G.**, *Guerriers et paysans*, p. 74.

qu'elle favorise, donnera à l'Espagne wisigothique une résilience qui lui permettra de durer jusqu'à l'invasion musulmane du VIII^e siècle.

Quand on parle de fusion, il faut réaliser que c'est moins le peuple lui-même que l'aristocratie sénatoriale qui s'associe aux barbares pour former l'embryon d'une noblesse féodale ; ce seront eux qui trusteront désormais les fonctions comtales et épiscopales, notamment au sein du royaume franc.

■ L'invasion lombarde

Une troisième puissance apparaît cependant rapidement puisqu'une large part de l'Italie (actuelle Lombardie et Toscane d'une part, duchés de Bénévent et de Spolète de l'autre) passe en quelques années (568-572) aux mains des Lombards.

Les lombards sont un peuple germanique originaire du sud de la Scandinavie. Ils n'ont pas participé aux invasions barbares proprement dites mais ont plutôt migré lentement vers le sud dans leur suite. Les lombards étaient connus de longue date et Tacite les évoque brièvement :

Par contre, leur petit nombre ennoblit les Langobards, qui vivent encerclés par des peuples aussi nombreux que puissants. Ce n'est pas en se montrant complaisants envers ceux-ci, mais en les combattant jusqu'à les mettre en danger qu'ils préservent leur sécurité⁸¹.

En 510 on les retrouve en Pannonie (Hongrie). Leur arrivée en Italie clôt le long chapitre des invasions barbares. La situation territoriale va désormais connaître une longue période de quasi stabilité ; le prochain choc majeur sera l'arrivée des arabes en Afrique et en Espagne au début du VIII^e siècle.

■ Des mérovingiens aux carolingiens

Les romains avaient développé au plus haut point la notion d'Etat et de *res publica*. A la mort de l'empereur, un autre lui succédait, de manière plus ou moins organisée, plus ou moins pacifique et, que le successeur soit ou non de la famille du défunt, l'empire conservait son intégrité territoriale.

Les peuples germaniques apportent avec eux une toute autre tradition successorale : le partage du royaume entre les fils du roi défunt. Ce partage héréditaire sera, pendant des siècles, la source d'une redéfinition permanente des territoires au gré des successions et des guerres civiles qui s'ensuivront. Ainsi le royaume franc est-il, à la mort de Clovis en 511, divisé entre ses fils Thierry (roi de Metz), Clodomir (roi d'Orléans), Childebert (roi de Paris) et Clotaire (roi de Soissons). Ce dernier, ayant survécu à ses frères, réunifie le royaume franc à son profit mais à sa mort, en 561, ses quatre fils se partagent à nouveau le royaume : Sigebert règne à Reims, Chilpéric à Soissons, Caribert à Paris et Gontran à Orléans. L'affrontement des reines Brunehaut, épouse de Sigebert, et Frédégonde, concubine de Chilpéric, est entré dans la légende comme symbole de la brutalité de cette période⁸². Clotaire II, fils de Chilpéric et Frédégonde, puis son fils Dagobert I^{er} règnent sur un royaume franc réunifié mais, en

⁸¹ *Contra Langobardos paucitas nobilitat: plurimis ac valentissimis nationibus cincti non per obsequium, sed proeliis ac periclitando tuti sunt.* [Cit.16].

⁸² Brunehaut meurt attachée par les cheveux, un bras et une jambe à la queue d'un cheval sauvage ; son corps brisé est alors livré au bûcher.

639, à la mort du *bon roi* Dagobert, de nouvelles guerres civiles surviennent. Ce sont ses descendants qu'on affublera du vocable peu flatteur de *rois fainéants*⁸³. Le même type de guerre civile permanente prévaut en Espagne wisigothique ; elle placera ce territoire en position de faiblesse lorsque les Arabes débarqueront en 711.

A compter du début du VII^e siècle, le pouvoir réel au sein du ou des royaumes francs est progressivement capté par les hauts dignitaires que sont les maires du palais, notamment par la lignée des Pippinides : Pépin de Landen (†640), Grimoald (†657), Pépin de Herstal (†714), Charles Martel (†741) et enfin Pépin le Bref (†768). Ce dernier se fait proclamer roi en 751, écartant du trône le dernier mérovingien, Childéric III. Il obtient pour ce faire la caution du pape Zacharie. Nous y reviendrons.

⁸³ Le terme est forgé au IX^e siècle par Eginhard, biographe de Charlemagne dans le but de légitimer la dynastie carolingienne qui avait arraché le pouvoir aux mérovingiens « *qui n'avaient de roi que le nom* » et n'avaient accompli aucune réforme au cours de leur règne (ils avaient « *fait néant* »).

2.2. Hérésies et conciles

Les **hérésies** qui ont marqué les cinq premiers siècles, arianisme, nestorianisme, marcionisme sont derrière nous mais deux hétérodoxies majeures vont perturber l'unité de la chrétienté : le monophysisme et l'iconoclasme.

■ Monophysisme et monothélisme

Monophysisme et nestorianisme sont le revers et l'avvers de la même médaille. Nestorius défend la coexistence de deux personnes au sein du Fils, l'humaine et la divine, et refuse la *communicatio idiomatum* c'est-à-dire l'attribution à chaque nature de ce qui relève de l'autre ; il est condamné au concile d'Ephèse. A l'inverse, le monophysisme n'accorde qu'une seule nature divine au Fils : sa nature humaine y est toute entière absorbée ; cette doctrine est condamnée au concile de Chalcédoine.

Malgré cette condamnation, certaines églises orientales continuent de professer le monophysisme. Or il est important pour l'empereur, soucieux d'unité, de préserver les monophysites et Justinien propose en 533 une profession de foi susceptible de les satisfaire. Pour leur donner des gages, il condamne en 543 les « *Trois Chapitres* », des écrits crypto-nestoriens condamnés à Ephèse mais réhabilités à Chalcédoine. Le pape Vigile n'accepte pas que l'empereur désavoue les pères conciliaires en réprouvant ce qu'ils ont approuvé. Justinien convoque, en 553, le deuxième concile de Constantinople qui donne le coup de grâce au nestorianisme et aux Trois Chapitres. Il affecte aussi durablement la papauté car Vigile, sous les pressions diverses, change fréquemment de position et cède finalement à l'empereur :

La faiblesse de la papauté, qui résulta de ses abandons devant les demandes de l'empereur, devait affecter le sort de l'Église pendant les trois siècles [suivants].⁸⁴

L'infinie subtilité du mystère trinitaire trouve encore une ultime expression dans le monothélisme proposé par le patriarche Sergius qui tente un compromis entre les monophysites et les chalcédoniens en proposant une seule activité divino-humaine. Le patriarche d'Alexandrie accepte mais celui de Jérusalem refuse. Le pape Honorius, à qui la thèse de Sergius est présentée, voulant peut-être souligner que, s'il y a deux activités dans le Christ, elle ne peuvent être contradictoires, choisit une formule malheureuse qui entraînera finalement son anathématisation : « *Nous professons aussi, écrit-il, la volonté unique de Jésus-Christ* ». La crise du monothélisme entraîne une rupture de fait entre Rome et Constantinople⁸⁵ jusqu'à ce que le concile de Constantinople III professe finalement, en 681 :

Il y a dans le Seigneur Jésus-Christ deux activités et deux volontés distinctes, l'une divine, l'autre humaine, celle-ci subordonnée à la première, unies inséparablement mais sans confusion et concourant ensemble au salut du genre humain.

⁸⁴ **Murphy F.X., Sherwood P.**, *Constantinople II et III*, Editions de l'Orante (1974), p. 15. Cité dans **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*.

⁸⁵ Marquée par les épisodes de l'Hénotikon, de l'Ekthesis et du Type. Voir notamment **Chiron Y.**, *Histoire des conciles* et **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*.

Sergius, à l'origine du monothélisme, et le pape Honorius, qui ne l'a pas condamné, sont anathématisés ; le pape Léon II, qui approuve les canons du concile de Constantinople III, porte sur son prédécesseur, un jugement sévère :

*Honorius n'éteignit pas la flamme naissante du dogme hérétique, comme il convient à l'autorité apostolique, mais la favorisa par sa négligence*⁸⁶.

Le cas d'Honorius, premier pape déclaré hérétique, sera amplement rediscuté au XIX^e siècle lorsque Pie IX imposera au concile Vatican I (1869-1870) le dogme de l'infaillibilité pontificale ; nous reviendrons sur cette problématique du pape hérétique en évoquant la théologie hétérodoxe de Jean XXII sur la vision béatifique.

∴

On ne peut comprendre l'intensité des disputes christologiques, l'attachement, jusqu'à la mort parfois, à ce qui nous semble aujourd'hui n'être que des peccadilles, des arguties, un pur exercice de *tétratrichotomie*, si l'on ne saisit pas à quel point les chrétiens vivent, dès l'origine et pour très longtemps, dans l'espoir exacerbé du salut et la peur viscérale d'en être privé. L'enfer, c'est la vie terrestre ; elle n'est supportable qu'avec l'espoir d'une vie meilleure dans l'au-delà. Cet espoir que le christianisme apporte aux désespérés explique aussi son succès prosélyte. La conversion des païens ne se fait pas grâce à de subtils arguments théologiques mais en leur offrant une perspective, en allumant une lumière au bout du tunnel.

■ La querelle des images

L'iconoclasme est l'autre grande dispute théologique de cette période. Elle apparaît lorsque l'empereur Léon III décide d'imposer, en 730, la destruction de toutes les images religieuses (icônes, fresques, statues).

Si le christianisme originel, désireux de se distinguer de l'idolâtrie païenne, se méfiait des images, celles-ci sont rapidement acceptées comme vecteur d'enseignement et se développent considérablement au VI^e siècle. La décision radicale de Léon III peut se justifier de différentes manières : retour aux sources, influence du judaïsme et de l'Islam qui réprouvent toute représentation de la divinité, lutte contre les excès de l'idolâtrie et du culte des reliques. L'iconoclasme n'est pas indépendant des disputes christologiques déjà souvent évoquées, en effet :

*Le peintre qui prétendait ne représenter que le Christ dans son humanité opérait une scission de la deuxième personne de la Trinité et celui qui affirmait avoir respecté l'unité de la personne devenait coupable d'avoir opéré une confusion des deux natures. Ainsi, aux dires de l'empereur [Constantin V Copronyme, successeur de Léon III l'Isaurien], toute tentative de représentation du Christ menait soit au nestorianisme, soit au monophysisme.*⁸⁷

La crise iconoclaste est longue, complexe, dévastatrice et violente : Rome s'oppose une nouvelle fois à Constantinople, les moines iconophiles sont persécutés, quantité d'œuvres majeures sont détruites ... La crise iconoclaste aura un effet positif paradoxal en permettant la diffusion de l'art byzantin dans l'Europe occidentale : les artistes fuyant

⁸⁶ [...] Honorio, qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem incipientem exstinxit, sed negligendo confovit. [Cit.17]

⁸⁷ Close F., *Uniformiser la foi pour unifier l'empire*, p. 33.

Constantinople trouvent en effet refuge à Rome, notamment à la cour du pape Grégoire III.

Le septième concile œcuménique (Nicée II, 787) tranchera en faveur d'une iconophilie raisonnée : l'image n'est pas le modèle mais renvoie au modèle, l'icône permet de discerner la trace de l'invisible sans prétendre la révéler, elle donne une dimension humaine de la divinité sans l'y enfermer. Une résurgence iconoclaste surviendra encore sous les empereurs Léon V et Théophile mais le culte des images sera définitivement restauré sous l'impératrice Théodora en 843.

2.3. Evêques et Papes

■ L'évêque : *defensor civitatis*

Dans ce monde désorganisé, dépeuplé et affaibli, la culture et le commerce reculent. Toute la richesse, le tout petit peu de richesse, vient de la terre qu'on cultive au sein de *villae*, dont la superficie considérable (de deux à quatre milles hectares) se partage nettement entre *ager* (cultures) et *saltus* (forêts où l'on chasse et prairies où paissent les troupeaux)⁸⁸.

A côté de ces grandes exploitations apparaissent des exploitations familiales, les *manses*, qui, parfois, se regroupent en bourgs près desquels se créent, au fur et à mesure de l'évangélisation des campagnes, des lieux de cultes décentralisés qui annoncent les paroisses rurales. Les villes demeurent mais réduisent leur emprise⁸⁹ ; leur population diminue mais elles restent le siège d'une activité administrative, commerciale, judiciaire et religieuse. Les évêques y jouent un rôle fondamental :

*Après avoir aidé et soutenu les populations au cours des invasions, les évêques deviennent, dans leur diocèses qui perpétuent le cadre de la cité romaine, les véritables chefs, non seulement spirituels, mais aussi temporels.*⁹⁰

Ils assurent en effet le culte, mais aussi, souvent, l'ordre et la défense⁹¹, l'approvisionnement et l'aide aux plus pauvres. Sans leur zèle, beaucoup de villes auraient disparu ; ils leur permettent de survivre jusqu'à leur résurrection lors de la petite renaissance des XI-XII^e siècles.

La piété des petits comme des puissants les conduit à faire des dons, de terre notamment, aux évêques qui deviennent d'importants propriétaires terriens :

ces biens, que la charité et la piété des fidèles augmentent continuellement et qui bientôt, grâce au privilège d'immunité⁹², échapperont au contrôle fiscal du roi, leurs permettent d'entretenir leurs clercs, de racheter les captifs, de secourir les pauvres, de construire des églises ou des monuments d'intérêt public

⁸⁸ Dans les pays durablement marqués par l'influence romaine tout au moins. Au contraire, « [l']association intime de l'élevage et de l'agriculture, [la] compénétration du champ et de l'espace pastoral, forestier et herbager, est sans doute le trait qui distingue le plus nettement le système agraire 'barbare' du système romain, lequel dissociait l'ager du saltus. [...] c'est de la fusion de ces deux systèmes de production qu'est né finalement celui qui caractérise l'Occident médiéval », **Duby G.**, *Guerriers et paysans*, p. 33.

⁸⁹ « Lorsque les invasions barbares vont déferler sur le monde romain, les villes se replieront sur elles-mêmes, s'entourant de remparts édifiés à la hâte avec le matériau des monuments publics et privés, laissant à l'extérieur de l'enceinte les quartiers indéfendables et remplissant les vides intérieurs (forums et places) avec des îlots d'habitations très densément occupés et coupés de ruelles tortueuses. Dès la fin du IV^e siècle [...] la ville antique aura ainsi cédé la place à la ville médiévale [...] » (**Milza P.**, *Histoire de l'Italie*, p. 144).

⁹⁰ **Balard M. et al.**, *Le moyen-âge en Occident*, p. 34.

⁹¹ On les dit *defensor civitatis* comme les cadres impériaux qui étaient détachés dans les villes, au V^e siècle, pour pallier aux faiblesses des curiales.

⁹² Interdiction pour le comte, délégué du roi sur un territoire, de pénétrer sur les terres de l'évêque où il est seul maître.

*(fortifications, digues). A cela s'ajoute le prestige de ces hommes de Dieu [...] qui, dans l'anarchie générale du VII^e siècle, ne fera que grandir.*⁹³

Face au caprice des rois barbares, les évêques tentent donc de défendre une certaine vision de l'intérêt général ; ils sont les seuls, notamment, à avoir une autorité suffisante pour se permettre de dénoncer au roi les excès du pouvoir comtal.

■ L'évêque de Rome

Le pape, qui est avant tout évêque de Rome, est accaparé par ses fonctions épiscopales ; comme ses homologues, il gouverne la ville avec une autorité reconnue, la nourrit grâce à sa puissance économique⁹⁴, la protège par sa diplomatie⁹⁵ et grâce à la garde armée qu'il entretient.

Mais Rome n'est plus la capitale de l'empire depuis 286 et c'est à Ravenne que se fixeront les rois barbares puis l'exarque qui représente l'empereur d'Orient en Italie. Rome n'est plus capitale de rien ... mais le sénat romain perdure et gagne même en importance, pendant le VI^e siècle avant de disparaître au VII^e. A une période où les villes ne doivent compter que sur elles mêmes, la tentation est grande de placer l'évêque de Rome sous tutelle. On voit apparaître là les prémices de la lutte féroce que se livreront au moyen-âge les familles romaines pour faire désigner un pape qui leur sera favorable et, réciproquement, les tentatives du pontife de s'émanciper de cette tutelle locale.

Après les conquêtes lombardes, et jusque vers 751⁹⁶, les terres impériales en Italie sont réduites à la Sicile, aux extrémités nord et sud des Pouilles (étrier et talon de la botte), à la pointe sud de la Calabre (pointe de la botte), au Latium (alentours de Rome) et à l'est de l'Emilie-Romagne. Un mince corridor rejoint ces deux derniers territoires qui forment l'exarchat de Ravenne ; il est pris en étau entre le royaume lombard au nord et les duchés lombards de Spolète et de Bénévent au sud. Rome est bien dans l'empire ... mais que la Ville éternelle est loin de Ravenne et de Constantinople !

■ L'esprit missionnaire

Les chrétiens donnent des sens divers aux invasions barbares. Salvien, moine de Lérins, les voit comme une punition divine : « *Si l'Empire s'est effondré, c'est que les romains l'ont mérité à cause de leurs vices* ». Euchère de Lyon, autre moine de Lérins, pense qu'est arrivé « *le dernier âge du monde, tout rempli de maux, comme la vieillesse de maladie* » et vit dans la crainte (ou l'espoir ?) de l'eschatologie. Sidoine Apollinaire, enfin, craint pour la foi : « *Bien que le roi des Goths ait des forces terrifiantes, je crains moins ses coups pour les murs des Romains que pour la loi du Christ* ». ⁹⁷.

⁹³ **Riché P.**, *Les invasions barbares*, p. 100.

⁹⁴ L'église de Rome est, au temps de Grégoire le Grand, la première puissance économique d'Italie et possède aussi des domaines fonciers en Sicile, en Gaule, en Espagne (**Bruley Y.**, *Histoire de la Papauté*, p. 56).

⁹⁵ Grégoire le grand négocie ainsi la levée du siège de Rome par les Lombards en 593.

⁹⁶ Prise de Ravenne par les lombards.

⁹⁷ Les citations de ce paragraphe sont tirées de **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*, respectivement pp. 129, 130 et 132..

Paul Orose, élève d'Augustin d'Hippone, préfère y voir une opportunité prosélyte :

Si les Barbares ont été envoyés sur le sol romain à seule fin que les églises chrétiennes d'Orient et d'Occident se remplissent de Huns, de Suèves, de Vandales, de Burgondes, il faudrait louer et exalter la miséricorde de Dieu, puisque, fut-ce par notre écroulement, tant de nations se verraient révéler la vérité et ne pouvaient sûrement la découvrir qu'à cette occasion⁹⁸.

Dans la continuité des efforts de conversion des païens et des ariens, le pape Grégoire le Grand (540-590-604⁹⁹) veut annoncer la bonne parole au plus grand nombre de barbares avant la parousie¹⁰⁰. Il envoie donc une mission en Grande-Bretagne pour convertir les Angles et communique avec des rois barbares qui n'ont jamais appartenu à l'empire. Son ambition est de repousser les frontières de la chrétienté. En retour, des moines irlandais, guidés par Colomban (543-615), vont passer en Gaule et évangéliser les campagnes restées païennes, en Gaule, en Allemagne, en Suisse et en Italie. Amand de Maastricht (~584--~679) et Eloi de Noyon (~588-660) feront de même dans les Flandres et aux Pays-Bas. Plus tard encore, Boniface (~680-754), un anglo-saxon, entreprendra avec le double appui du pape et des pippinides, une évangélisation systématique de la Germanie.

■ Primauté du pontife romain

La reconquête justinienne, comme tous les grands projets d'unification impériale avant lui (Constantin, Théodose), exige l'unité de la foi ; Justinien proclame donc que :

[...] la première condition pour obtenir le salut est d'observer la règle de l'orthodoxie. C'est dans le siège apostolique que s'est toujours conservée pure et sans tache la religion catholique [...] et en qui se trouve l'entière et parfaite stabilité de la religion chrétienne.¹⁰¹

Mais sous le règne de l'empereur Maurice (539-582-602), Grégoire le Grand prend la plume pour se plaindre du titre de patriarche œcuménique dont se pare Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople. En 607, Phocas, qui a évincé Maurice, reconnaît au pape Boniface VIII le statut de *caput omnium ecclesiarum* et interdit au patriarche de Constantinople l'usage du qualificatif *œcuménique* ... qui restera néanmoins utilisé tout au long du VII^e siècle.

La querelle de rang passe au second plan pendant la crise du monothélisme qui se conclut au concile de Constantinople III mais celui-ci n'ayant traité que de questions théologiques, un nouveau concile, baptisé « *in Trullo* », car il s'est réuni sous la coupole

⁹⁸ « [...] *quamquam si ob hoc solum barbari Romanis finibus inmissi forent, quod uulgo per orientem et occidentem ecclesiae Christi Hunis Suebis Vandalis et Burgundionibus diuersisque innumeris credentium populis replentur, laudanda et adtollenda misericordia Dei uideretur, quandoquidem, etsi cum labefactione nostri, tantae gentes agnitionem ueritatis acciperent, quam inuenire utique nisi hac occasione non possent.* » [Cit.14].

⁹⁹ Lorsque deux dates sont données, il s'agit de la naissance et du décès. Lorsque trois dates sont données, la deuxième désigne l'élection ou l'intronisation). De manière exceptionnelle une quatrième date peut-être donnée ; dans ce cas la troisième désigne la renonciation ou la destitution.

¹⁰⁰ En théologie, la parousie désigne la seconde venue du Christ, à la fin des temps, pour instaurer définitivement le Royaume de Dieu.

¹⁰¹ Cité dans **Bruley Y.**, *Histoire de la Papauté*, pp. 51-52.

du palais impérial, ou « quinisexte », car il vient compléter les cinquième et sixième conciles (Constantinople II et III), proclame, en son canon 36 :

Renouvelant la législation des cent cinquante saints pères, qui se sont réunis dans cette ville impériale gardée de Dieu, et des six cent trente qui se sont rassemblés à Chalcédoine, nous décrétons, que le siège de Constantinople jouira des mêmes privilèges que le siège de l'ancienne Rome et obtiendra dans les affaires de l'Église la même grandeur que celui-ci, venant second après lui ; le siège de la grande ville d'Alexandrie sera compté ensuite, puis celui d'Antioche, et après celui-ci, le siège de la ville de Jérusalem.

Le concile *in Trullo* (691-692) n'est certes pas œcuménique ; il s'agit plutôt d'un synode oriental, mais l'affirmation est sans détour et confirme les canons précédents. Ce qui change désormais c'est qu'Alexandrie, Antioche et Jérusalem sont sous contrôle musulman ; Rome est seule pour défendre son rang contre Constantinople.

■ Indépendance du pontife romain

Ce qui oppose aussi les deux patriarchats, c'est le rapport au pouvoir temporel. Le pape est loin, et se veut indépendant du pouvoir temporel alors que l'empereur et le patriarche de Constantinople siègent dans le même lieu et agissent, la plupart du temps, de concert.

De nombreuses prises de position tenteront d'affirmer, au fil du temps, la primauté du pouvoir spirituel sur le temporel. Ainsi Saint-Ambroise enseigne-t-il que :

*L'empereur est dans l'Église et pas au dessus d'elle.*¹⁰²

Le pape Félix III (~440-483-492) écrit également, pour marquer son autorité dans le conflit qui l'oppose à l'empereur Zénon au sujet de la tentative de compromis de ce dernier avec les monophysites (*Henotikon*) :

*L'empereur est fils et non chef de l'Église ; en matière de religion il convient qu'il apprenne, non qu'il enseigne. C'est aux prêtres, en effet, que Dieu a voulu que revienne l'administration des choses de l'Église, non aux puissances séculières. Les empereurs doivent se soumettre comme des exécutants aux Princes de l'Église, non se mettre avant eux.*¹⁰³

Son successeur Gélase écrit encore à l'empereur Anastase :

*Il y a deux principes, Empereur Auguste, par qui ce monde est régi au premier chef : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale, et des deux, c'est la charge des prêtres qui est la plus lourde, car devant le tribunal de Dieu ils rendront compte même pour les rois des hommes. Vous savez en effet, Fils très clément, que, bien que vous régniez sur le genre humain, vous courbez avec dévotion la tête devant ceux qui président aux choses divines, et que vous attendez d'eux les moyens de votre salut*¹⁰⁴.

¹⁰² **Riché P.**, *Les invasions barbares*, p. 103.

¹⁰³ **Bruley Y.**, *Histoire de la Papauté*, p. 50.

¹⁰⁴ « *Duo quippe sunt, imperator Auguste, quibus principaliter mundus hic regitur : auctoritas sacra pontificum, et regalis potestas. In quibus tanto gravius est pondus sacerdotum, quanto etiam pro ipsis regibus Domino in divino reddituri sunt examine rationem. Nosti etenim, fili clementissime ; quod licet*

Et dans ses discours sur les images, où il s'oppose également à Léon III, Jean Damascène écrit :

*Aux empereurs revient de gouverner l'Etat avec rectitude ; le gouvernement de l'Église revient aux pasteurs et aux docteurs. Nous t'obéissons, empereur, en ce qui touche les affaires de ce monde, mais pour les ordonnances ecclésiastiques, nous avons les pasteurs.*¹⁰⁵

■ Autorité du pontife romain

Grégoire le Grand, qui meurt en 604, reste dans l'histoire le modèle du pape exemplaire par la densité de son œuvre littéraire, sa réorganisation de la liturgie, son activité missionnaire, son engagement diplomatique qui le pousse à entretenir une correspondance suivie avec les rois barbares et l'empereur d'Orient. Mais après lui, et tout au long du VII^e siècle, l'autorité pontificale s'effondre¹⁰⁶ et l'église tombe dans une complète désorganisation. Trop occupé à gérer son évêché, à se défendre des lombards, à s'opposer aux hérésies, le pape perd son autorité centralisatrice sur les évêques d'Occident¹⁰⁷. L'église séculière entre dans le jeu politique et perd de son influence religieuse.

*La formation des états barbares a empêché les successeurs de Léon le Grand de poursuivre l'organisation de l'Église dans le sens de la centralisation. Même après la disparition de l'arianisme, les églises s'enferment dans les royaumes et deviennent nationales. La cour du souverain est, plus que Rome, le centre des affaires ecclésiastiques et c'est là que se font les nominations des évêques et la convocation des conciles.*¹⁰⁸

Des listes épiscopales sont interrompues, les conciles, si actifs et si fréquents au VI^e siècle¹⁰⁹ ne se réunissent plus, les rois s'arrogent le droit de suggérer d'abord, d'approuver ensuite et, enfin, de nommer directement des évêques, souvent sans grand souci de leurs compétences théologiques ou de leur statut ecclésiastique :

On ne s'étonne guère de voir des laïcs occuper des évêchés sans se préoccuper de recevoir l'épiscopat [...]. D'autres laïcs sont à la fois comtes et évêques [...]. Tous s'entendent à transformer leur évêché en principauté laïque. Certains s'insurgent [...] contre l'autorité royale et prétendent à l'indépendance. D'autres mènent, tels des comtes, une active politique de conquêtes territoriales. [...] Cette mainmise des laïcs sur les églises s'accompagne d'étonnants cumuls [tel ce neveu de Charles Martel] qui est à la fois évêque de Rouen, de Bayeux, de Lisieux et de Paris, et abbé de Saint-Denis, puis de Jumièges et de Fontenelle.

præsideas humano generi dignitate, raerum tamen præsulibus divinarum devotus colla submittis, atque ab eis causa tuæ salutis expetis [...] » [Cit.18].

¹⁰⁵ Cité dans **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*, p. 220.

¹⁰⁶ Dans sa dimension œcuménique tout du moins. On a vu que, en ce qui concerne son autorité sur le duché de Rome, elle n'a fait que croître à mesure que l'autorité de l'exarque de Ravenne s'affaiblissait ou était contestée.

¹⁰⁷ « [...] depuis la mort en 610 de Grégoire le Grand, le pape, surtout occupé par ses relations avec Byzance, [...] ne joue qu'un rôle effacé dans le gouvernement de l'Église de Gaule, et aucun rôle dans celui des églises locales. Les relations des évêques avec Rome ne sont qu'épisodiques. » (**Favier J.**, *Charlemagne*, p. 118).

¹⁰⁸ **Riché P.**, *Les invasions barbares*, p. 112.

¹⁰⁹ On ne recense pas moins de trente conciles des évêques gaulois entre 511 et 614.

[...]. Des évêchés se transmettent de père en fils. Bien des évêques consacrent le plus clair de leur temps à la chasse et à la guerre. [...] Au milieu du VIII^e siècle encore, il est des évêques illettrés.¹¹⁰

En Italie aussi l'autorité du pape est contestée : les métropolitains de Milan, d'Aquilée ou de Ravenne se posent en rivaux de l'évêque de Rome.

L'alliance avec les Francs qui se nouera au milieu du VIII^e siècle, contribuera à rendre au pape l'autorité perdue.

¹¹⁰ **Favier J.**, *Charlemagne*, p. 120 sqq.

2.4. Le tropisme franc

■ Le tropisme franc

La résistance du pape Grégoire III à l'iconoclasme de l'empereur Léon III ne reste pas sans réponse. Ce dernier étend le ressort du patriarche de Constantinople aux territoires impériaux en Italie du sud et envoie sa flotte menacer les villes qui ne se soumettent pas à ses ordres. Le patriarche romain, en lutte avec l'empire, subit aussi les attaques incessantes des lombards au nord. Le pape se tourne alors vers Charles Martel, tout auréolé de gloire après sa victoire sur les musulmans à Poitiers en 739.

L'aide attendue ne viendra pas, mais une alliance avec les Francs se profile néanmoins ; c'est avec le fils de Charles Martel, Pépin le Bref, qu'elle va se nouer. Pépin succède à son père en 741 comme maire du palais de Neustrie. En 747 il étend son pouvoir à l'Austrasie lorsque son frère Carloman I¹¹¹ se retire dans un monastère. La royauté mérovingienne n'est plus désormais qu'une illusion et, en 750 ou 751, Pépin envoie une légation au pape Zacharie pour lui poser la célèbre question :

Qui doit régner sur les Francs ? Un prince sans influence ou celui qui exerce en fait l'autorité ?

Il recevra la non moins célèbre réponse :

*Il vaut mieux appeler roi celui qui en a le pouvoir que celui qui en est dépourvu.*¹¹²

Jean Favier¹¹³ précise le sens et la portée de la réponse pontificale :

Une observation s'impose ici : c'est un avis que l'on demande au pape, pas une investiture. Zacharie le sait bien, il n'a aucun droit à conférer la royauté. En droit franc, c'est le peuple qui fait le roi. En droit romain, c'est l'empereur. [...] S'il désigne un roi, Zacharie bafoue [l'autorité de] l'empereur de Byzance. Aussi les envoyés de Pépin ont-ils fort habilement posé la question en termes généraux, quasi philosophiques. Ils ont consulté le pape sur la normalité d'une situation de fait. [...] [Pépin] peut se recommander d'un aphorisme pontifical, non d'un choix par le pape.

Pépin se fait donc élire par une assemblée de notables, à Soissons, en mars 751 et, en novembre de la même année, les évêques francs, réunis à Saint-Denis, posent un geste symbolique fort et, dans ce monde franc, inédit : ils font couler l'huile sainte sur le front de Pépin, c'est l'onction royale.

En 754, le successeur de Zacharie, Etienne II, passe les Alpes, c'est une première pour un pontife, et vient, en personne, demander l'aide des Francs contre les Lombards qui, ayant pris Ravenne en 751 et chassé les Byzantins de leurs derniers territoires en Italie du Nord, refont pression sur Rome. N'ayant pas d'autre puissance à laquelle adosser la faiblesse militaire romaine et ayant fait le deuil de l'appui byzantin, Etienne va aller plus

¹¹¹ Nous désignons par Carloman I le frère de Pépin le Bref et par Carloman II son fils, frère de Charlemagne.

¹¹² Question et réponse citées dans **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*, p. 236.

¹¹³ **Favier J.**, *Charlemagne*, p. 36.

loin que Zacharie et passer d'une formule à l'ambiguïté calculée à un acte délibérément transgressif. Pépin accueille le pape à Ponthion et, déjà soucieux de s'inscrire dans une tradition impériale prestigieuse, met pied à terre pour conduire lui-même par la bride le cheval d'Etienne II, renouvelant ainsi le geste que la légende prête à Constantin à l'égard de Sylvestre I^{er}. Le 28 juillet 754, à Saint-Denis, le pape initie un rituel lourd de sens et qui engage symboliquement l'avenir : il sacre Pépin roi des Francs.

*A la race au sang sacré succède la race sacrée par l'onction. Le charisme païen du sang s'efface devant le charisme de la grâce divine. Ce ne sont plus les grands qui font les rois mais Dieu. Une nouvelle légitimité naissait.*¹¹⁴

Pépin part alors en guerre, à deux reprises, contre les Lombards dont il est finalement victorieux en 756 ; l'abbé Fulrad qui l'accompagne reçoit les clés des cités lombardes vaincues et les dépose à Rome sur la tombe de Saint-Pierre : les Etats Pontificaux sont nés (« *donation de Pépin* »). Ces Etats débordent largement du duché de Rome, sur lequel le Pape avait reçu autorité par la volonté de l'empereur et de son exarque, mais aussi du « *patrimoine de Saint-Pierre* » cédé à Grégoire II en 728 par le roi lombard Liutprand (« *donation de Sutri* »).

Par cette usurpation, le pape s'est séparé de l'empire romain. Dès 757, le pape Paul I^{er} fraîchement élu pour succéder à son frère Etienne II, ne demandera plus à l'empereur confirmation de son élection¹¹⁵ mais la notifiera à Pépin. Pour sceller le lien privilégié qui unit le roi des Francs à l'évêque de Rome, Paul sera le parrain de la fille que Bertrade de Laon donne à Pépin cette même année 757.

■ La donation de Constantin

A la mort d'Aistulf en 756, le duc de Toscane, Didier, devient roi des Lombards avec l'accord du pape et des Francs. La situation est stable jusqu'à la mort de Pépin en 768 mais s'envenime à la mort de Carloman II car Didier a pris fait et cause pour les descendants de celui-ci. Charlemagne, qui revendique la totalité du pouvoir franc, se rend en Italie à l'appel du pape Hadrien et emporte une victoire complète sur les lombards ; il sera dorénavant *roi des Francs et des Lombards* (« *Gratia Dei Rex Francorum et Langobardorum* »). Avant même que Pavie, encore défendue par Didier, ne tombe aux mains des Francs, Charlemagne se rend en pèlerinage à Rome où Hadrien lui demande de confirmer la promesse faite par Pépin de confier au pape le pouvoir temporel sur les villes et les territoires repris aux Lombards. Mais la cour pontificale a conscience de demander aux Francs de leur céder quelque chose qui ne leur appartient pas.

C'est alors qu'apparaît un des faux les plus célèbres de l'histoire. La donation de Constantin, qui est probablement l'œuvre de la chancellerie romaine, se présente en deux parties. Dans la *confessio*, datée de 315, Constantin fait état de la foi que lui a transmise le pape Sylvestre I^{er}. Dans la *donatio*, datée de 317, sont énumérées les territoires et privilèges que l'empereur accorde au pontife. Il reconnaît d'abord la primauté du siège de Rome sur ceux d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople. Il fait don au pape du palais du Latran et de l'église du Vatican. Il autorise le pape à porter les insignes impériaux et à désigner des fonctionnaires, des

¹¹⁴ Balard M. et al., *Le moyen-âge en Occident*, p. 45.

¹¹⁵ Zacharie déjà s'en était abstenu.

patrices et des consuls. Enfin, et c'est évidemment le plus important, il lui donne la souveraineté sur Rome, l'Italie et tout l'Occident. L'empereur ajoute même que s'il a déplacé sa capitale à Byzance c'est pour ne pas gêner l'autorité de l'Église en Occident !

L'humaniste et philologue romain Laurent Valla (1407-1457) fera, en 1440, la démonstration du caractère apocryphe du document¹¹⁶. Son travail constitue l'acte fondateur de l'herméneutique historique, c'est-à-dire de l'analyse textuelle critique des sources historiques.

■ Sacre et onction

L'onction est un geste liturgique ancien consistant à répandre de l'huile sur une personne ou sur une chose pour marquer sa consécration à Dieu :

lahvé parla à Moïse, en disant : « Et toi, procure toi des baumes de première qualité : de la myrrhe [...], de la cannelle [...], de la casse¹¹⁷ [...] et de l'huile d'olive [...]. Tu en feras l'huile d'onction de sainteté, parfum de parfumerie, œuvre du parfumeur : ce sera l'huile d'onction de sainteté. Tu en oindras la Tente du rendez-vous et l'Arche du Témoignage, la Table et tous ses ustensiles, le Candélabre et ses accessoires, l'Autel de l'encens, l'Autel de l'holocauste et tous ses ustensiles, la Cuve et son support. Tu les consacreras et ils seront saint des saints : tout ce qui y touchera sera sacré. Aaron [le frère aîné de Moïse] et ses fils, tu les oindras et les consacreras, pour qu'ils soient mes prêtres. »¹¹⁸

Rappelons par ailleurs que « Christ », traduction grecque de l'hébreu « Messie », signifie « oint du Seigneur ». Dès l'origine, le rite du baptême combine immersion, imposition des mains et onction d'huile parfumée (chrême). La tradition d'oindre un prêtre lors de son ordination apparaît au VIII^e siècle ; l'onction d'un évêque lors de sa consécration suivra.

L'onction comme signe attribuant ou confirmant le pouvoir apparaît aussi à de nombreux endroits de l'Ancien Testament, comme dans ce passage :

Elisée le prophète appela l'un des fils de prophètes et lui dit : « Ceins tes reins et prends dans ta main cette fiole d'huile, pars pour Ramoth de Galaad. Quand tu y seras arrivé, reconnais Jéhu, fils de Josaphat, fils de Nimshi [puis] tu le conduiras dans une chambre à part. Tu prendras alors la fiole d'huile, tu la verseras sur sa tête et tu diras : 'Ainsi a parlé lahvé : Je t'ai oint comme roi sur Israël !' »¹¹⁹

Si l'onction reçue par Pépin est une innovation dans le monde franc, elle ne l'est pas dans le monde barbare. La première onction d'un souverain est celle reçue par Wamba, roi des Wisigoths, près d'un siècle avant Pépin¹²⁰. Le 21 septembre 672 en

¹¹⁶ Valla L., *La donation de Constantin*.

¹¹⁷ Epice tirée de l'écorce du cannellier de Chine (*Cinnamomum cassia*).

¹¹⁸ Exode 30, 22-29.

¹¹⁹ II Rois 9, 1-3.

¹²⁰ L'onction donnée à Wamba est clairement attestée mais certains auteurs, dont Marc Bloch (*Les Rois thaumaturges*, p. 461, 1924, cité dans Pirenne H., *Mahomet et Charlemagne*, 1937, p. 34), la font remonter cette pratique à Reccared, le roi wisigoth d'Hispanie et de Septimanie de 586 à 601 qui abandonne l'arianisme pour le catholicisme nicéen en 589.

effet , l'évêque de Tolède, Quiricius, répand sur la tête du roi, préalablement élu par ses pairs, un peu d'huile bénite.

Par l'onction, le roi cesse d'être un pur laïc et rejoint l'ordre sacerdotal. Gouverneur de la Jérusalem terrestre, il agit par la volonté de Dieu pour le bien supérieur de la Jérusalem céleste.

∴

A titre anecdotique, faisant le lien entre les deux dernières sections, notons que, dans la première partie de la donation de Constantin, une scène décrit l'onction de Constantin par Sylvestre :

[...] il me scella du sceau de la grâce septiforme¹²¹ du Saint-Esprit, par l'onction du bienheureux chrême, et fit sur mon front, avec de l'huile, le signe de la sainte croix en me disant : « Que Dieu te signe du sceau de sa foi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, en signe de foi »¹²².

¹²¹ « Les sept dons du Saint-Esprit sont : l'Esprit de crainte qui chasse l'esprit d'orgueil, l'Esprit de piété qui chasse l'esprit d'envie, l'Esprit de science qui chasse l'esprit de colère, l'Esprit de conseil qui chasse l'esprit d'avarice, l'Esprit de force qui chasse l'esprit de paresse, l'Esprit d'intelligence qui chasse l'esprit de gourmandise et l'Esprit de sagesse qui chasse l'esprit de luxure. » [Source](#).

¹²² **Valla L.**, *La donation de Constantin*, p. 23.

2.5. Dans le silence des monastères ...

Le retrait du monde, seul ou en groupe, n'est pas une invention du christianisme. Pythagore, déjà, réunit ses disciples à Crotone, six siècles avant notre ère, pour une vie consacrée à l'étude. La tradition monastique dans le bouddhisme remonte pratiquement à la même époque. L'ancien testament évoque la figure du prophète Elie qui, par sa retraite au bord d'un affluent du Jourdain, devient l'archétype de l'ermite se soumettant intégralement à la volonté divine¹²³. Les Esséniens, connus aujourd'hui grâce aux manuscrits découverts à Qumran à partir de 1947, sont un exemple de vie communautaire exigeante obéissant à des règles strictes.

Le monachisme chrétien apparaît au IV^e siècle ; il semble, à certains, une réponse au risque d'affaiblissement de la foi lié, à l'époque de Constantin puis de Théodose, à la fin des persécutions : si l'on ne peut plus mourir pour le Christ, souffrons au moins pour lui tant que nous sommes sur cette terre, et consacrons à Dieu tout notre temps et toutes nos actions. Il se veut aussi un retour aux sources, tropisme constant du christianisme ; les Actes des Apôtres décrivent en effet un mode de vie communautaire chez les premiers chrétiens de Jérusalem. Les valeurs du monachisme seront celles de ce christianisme primitif : pauvreté, continence, retrait du monde, prière constante, étude quotidienne des écritures.

L'érémisme, parce qu'il engendre des vocations et attire des émules, se mue progressivement en cénobitisme et des règles multiples apparaissent rapidement, plus ou moins librement inspirées de la première d'entre elles, celle que Saint-Pacôme donne en 321 aux moines de son monastère de Tabennèse au bord du Nil et que Saint Jérôme traduit en latin vers 400. Martin de Tours et Honorat de Lérins, d'abord anachorètes, fonderont les premières communautés monastiques d'Occident à la même époque. Benoît de Nursie fonde le monastère du Mont Cassin en 529 et la règle bénédictine qu'il y institue rayonnera dès lors dans tous l'Occident chrétien. Un monachisme féminin apparaîtra rapidement et sera muni de règles spécifiques, comme celle de Césaire d'Arles.

D'abord créé dans le giron des évêques (Augustin en abrite par exemple un dans son palais épiscopal d'Hippone) les monastères vont progressivement s'en émanciper. A l'insuffisance de vertu et de compétences de certains évêques nommés par les puissants répondra rapidement l'exemplarité des évêques issus des monastères ; Lérins sera notamment une véritable pépinière d'évêques et de théologiens.

Cassiodore fonde en 550 le monastère de Vivarium en Calabre qui sera le premier conservatoire d'un savoir en recul général ; en transcrivant les textes sacrés et profanes, les moines assurent leur diffusion dans toutes les bibliothèques monastiques d'Occident. C'est grâce à Cassiodore, mais aussi à Boèce et à Isidore de Séville, que nous devons la sauvegarde d'une part considérable de la culture classique.

¹²³ « [Iahvé lui dit] : Pars d'ici, dirige-toi vers l'Orient et tu te cacheras dans le torrent de Kerrith qui se trouve à l'est du Jourdain. Au torrent tu boiras et j'ai ordonné aux corbeaux de te ravitailler là bas. », I Rois 17,3-4.

A l'origine lieux de prière et de perfectionnement personnel, le monastère va progressivement se donner un rôle d'évangélisation. Conçu pour placer ses moines à l'écart du monde, il va progressivement s'intégrer dans la société chrétienne.

Dès le VII^e siècle, les monastères sont, *mutatis mutandis*, ce qu'ils seront tout au long du moyen âge : des centres de culture et d'enseignement, des domaines où se reconstruit un savoir artisanal et artistique, des lieux où se concentrent d'importantes richesses foncières et patrimoniales, des havres de paix à l'abri du pouvoir temporel ... et du pouvoir séculier puisque beaucoup d'abbayes se placeront directement sous l'autorité du pape.

2.6. Quand l'Islam fait basculer l'axe du monde

L'historiographie traditionnelle fixe la naissance de Mahomet en 570, le début de la révélation en 610, l'exil à Médine (hégire) en 622 et sa mort dans cette ville en 632. Très rapidement, l'Islam va se répandre autour de la Méditerranée et au Moyen-Orient : à la mort du prophète, les musulmans occupent une large moitié ouest de la péninsule arabique, trente ans plus tard c'est toute l'Arabie, la Perse, la Palestine et l'Égypte qui constituent leur territoire et, à l'issue du premier siècle de l'hégire, ils y ont ajouté le Maghreb et la plus grande partie de l'Espagne.

Si, grâce à la reconquête justinienne, la Méditerranée est redevenue essentiellement romaine à l'issue des invasions germaniques et a conservé son statut de *Mare Nostrum* et d'axe commercial, l'expansion franque au nord et les conquêtes musulmanes au sud font basculer l'axe du monde antique de 90°. « *Un cataclysme a brusquement déplacé l'axe du monde.* »¹²⁴ ; d'est-ouest, la polarisation devient nord-sud.

L'empire byzantin, réduit pour l'essentiel à l'Anatolie, à la Grèce et aux Balkans, va, à compter du VIII^e siècle, tourner son regard vers l'est, d'où surgit cet inattendu défi existentiel. C'est un coin de plus dans la chrétienté qui amplifie la distanciation des Églises d'Orient et d'Occident, à l'œuvre depuis longtemps : elles se dirigent déjà, sans le savoir encore, vers le grand schisme de 1054.

¹²⁴ Pirenne H., *Mahomet et Charlemagne*.

2.7. Illustrations



Figure 5: Deux fresques de la chapelle Saint-Sylvestre dans la basilique des Quatre-Saints Couronnés à Rome [Ref.8]. La première met en scène la donation de Constantin. La seconde représente Sylvestre entrant dans la ville dont il est désormais le maître ; Constantin va à pied et guide le cheval du pape par les rênes. Les fresques datent de 1246.



Figure 6: Les royaumes barbares vers 500 [Ref.2].



Figure 7: L'expansion franque et la reconquête justinienne : les royaumes barbares vers 560 [Ref.3].

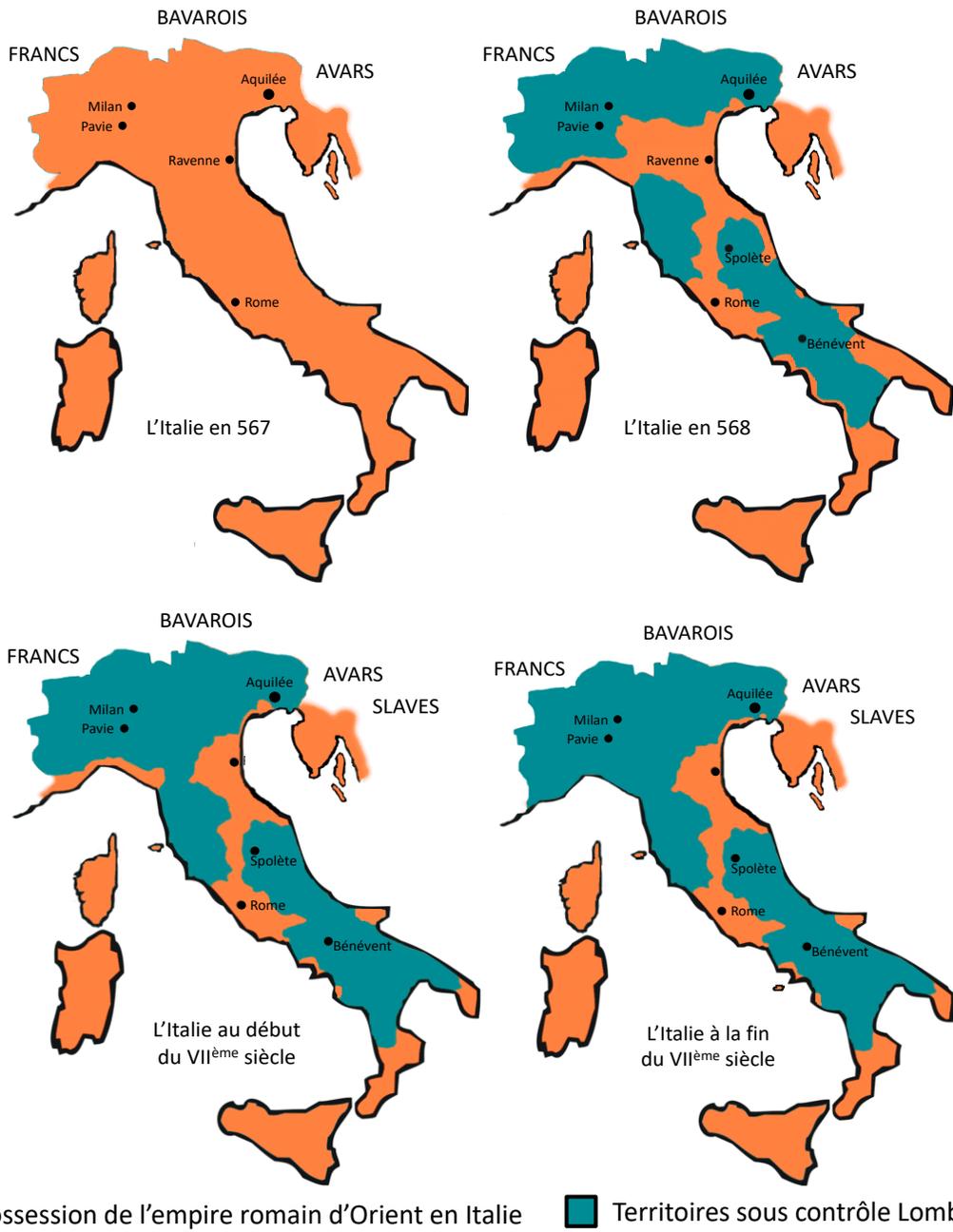


Figure 8: L'Italie, de la reconquête justinienne à l'apogée lombarde [Ref.4].

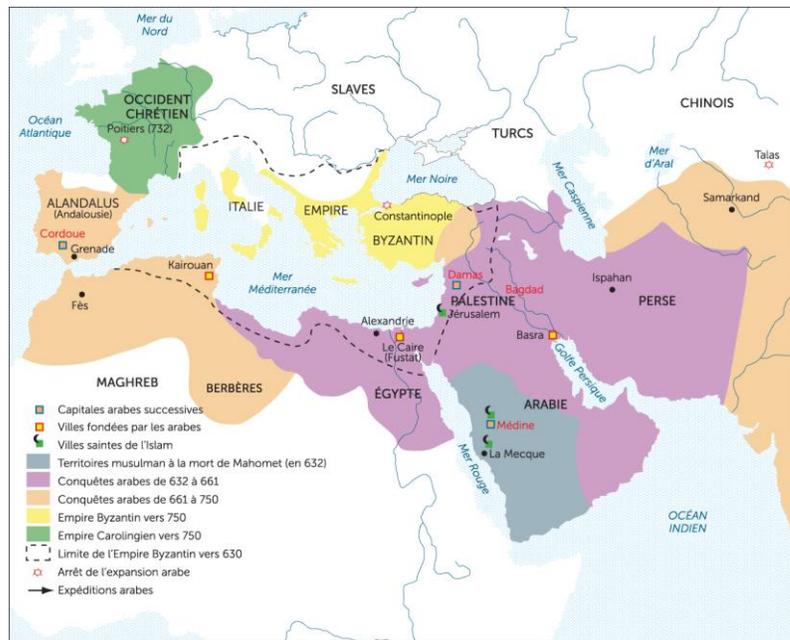


Figure 9: Le monde musulman au VIII^e siècle [Ref.5].

2.8. Citations

- [Cit.14] **Texte latin:** Paulus Orosius, *Historiae Adversum Paganos*, Livre VII, 41, 8 ([→](#)).
- [Cit.15] **Texte latin:** dom Martin Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Vol.4, p. 36 ([→](#)).
- [Cit.16] **Texte latin:** Publius Cornelius Tacitus, *Germania*, XL, 1.
Traduction française: Danielle De Clercq, *Bibliotheca Classica Selecta* ([→](#)).
- [Cit.17] **Texte latin :** Leonis papæ II, *Epistola IV ad episocpos Hipaniæ*, dans Migne J-P., *Patrologiae cursus completus, Seria Latina*. Vol XCVI, col.414B ([→](#))
Traduction française : *Livre des Papes (Liber Pontificalis)*, Editions Brepols, 2007.
- [Cit.18] **Texte latin :** Gelasii papæ I, *Epistola VII ad Anastasium Imperatorem*, dans Migne J-P., *Patrologiae cursus completus, Seria Latina*. Vol. LIX, col.42B ([→](#)).
Texte français : Perrin M-Y. in Hilaire Y-M., *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulation*, Tallandier, 2003, p. 95 (cité dans l'article « Gélase I^{er} » sur Wikipedia).

